

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ÉTÉ DONNÉE
PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE
DU 6 JUILLET 2020 ET DU 4 JUILLET 2024

N° 2024-13

DÉCISION prise le 6 août 2024 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Juillet 2024

- Aide alimentaire	2015,00 €
- Aide financière	2198,55 €
- Aide ménagère	220,92 €
- Restauration scolaire	5361,56 €

A Caluire et Cuire, le 6 août 2024
Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

